

**VOIE VERTE
BAPAUME – BIEFVILLERS LES BAPAUME**



**NON au projet
de destruction du corridor
naturel du Sud-Artois !**



Réunion échange et débats

Le mercredi 23 Avril 2025 à 19H00

Salle des fêtes d'HAPLINCOURT

En tant qu'usagers de la nature attachés à notre environnement, nous sommes touchés par le projet de destruction de la seule Voie Verte Naturelle du Sud-Artois.

Cette ancienne voie de chemin de fer est un corridor naturel qui profite à la fois aux animaux, aux plantes, aux insectes, qui permet la conservation d'espèces sur un territoire écologiquement dévasté, qui offre aux promeneurs, cavaliers ou vététistes un cheminement paisible.

Nous nous appuyons sur le rapport détaillé du GON (Groupe Ornithologique du Nord) qui met en avant la destruction potentielle d'espèces sensibles. Il préconise un aménagement favorisant les promenades et l'observation pour les enfants des collèges.

Des alternatives pour la mobilité existent, moins coûteuses pour les citoyens et plus respectueuses de notre environnement.

Tous responsables ! Retrouvons-nous pour comprendre le projet, son impact et son coût, pour être la force de contre-proposition citoyenne.

Le collectif apolitique et citoyen 'Paroles Citoyennes - Collectif du Sud-Artois'

Et les associations et collectifs partenaires

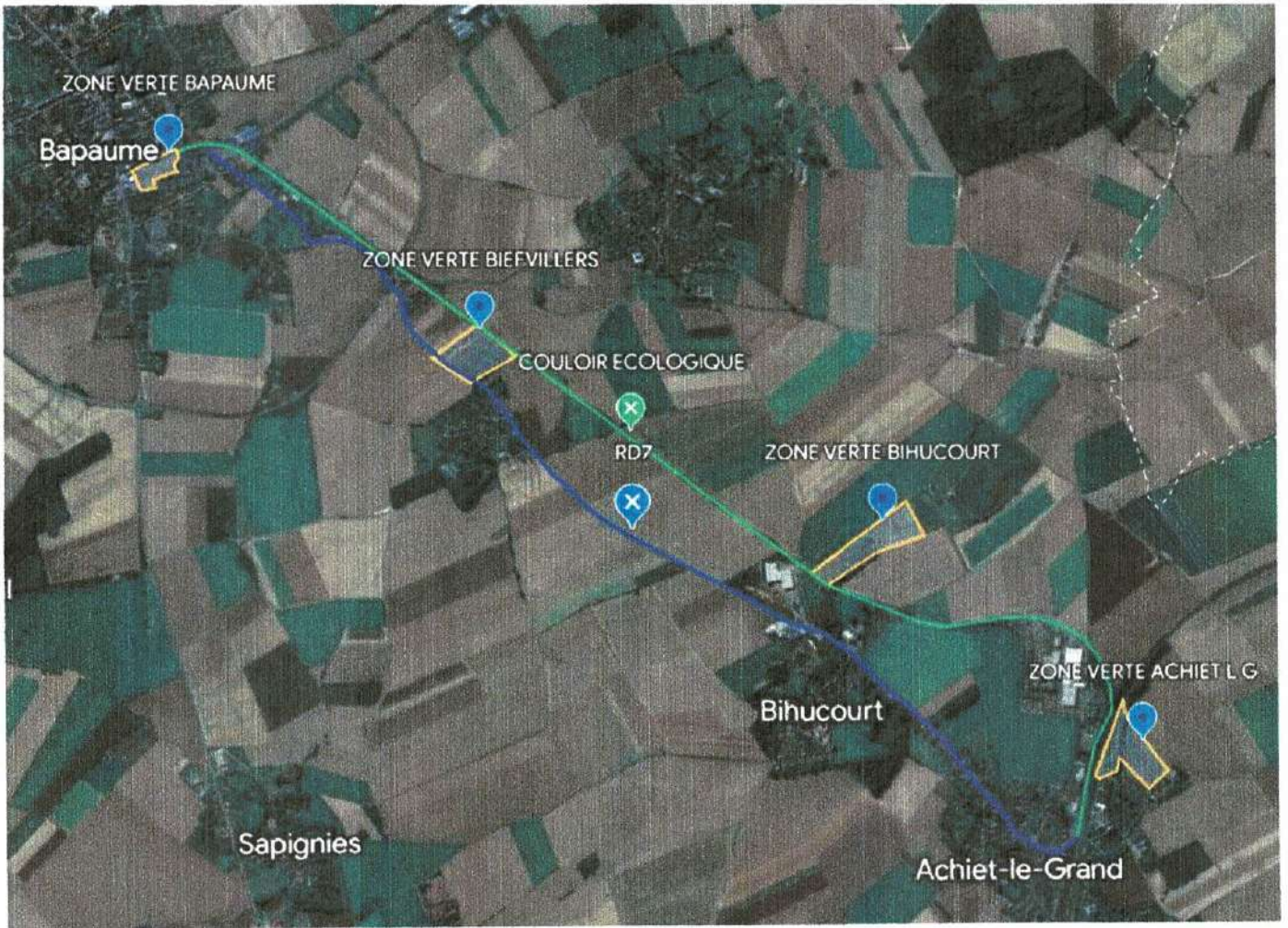
Suivez-nous, contactez-nous :

FB : Sauvons le corridor vert

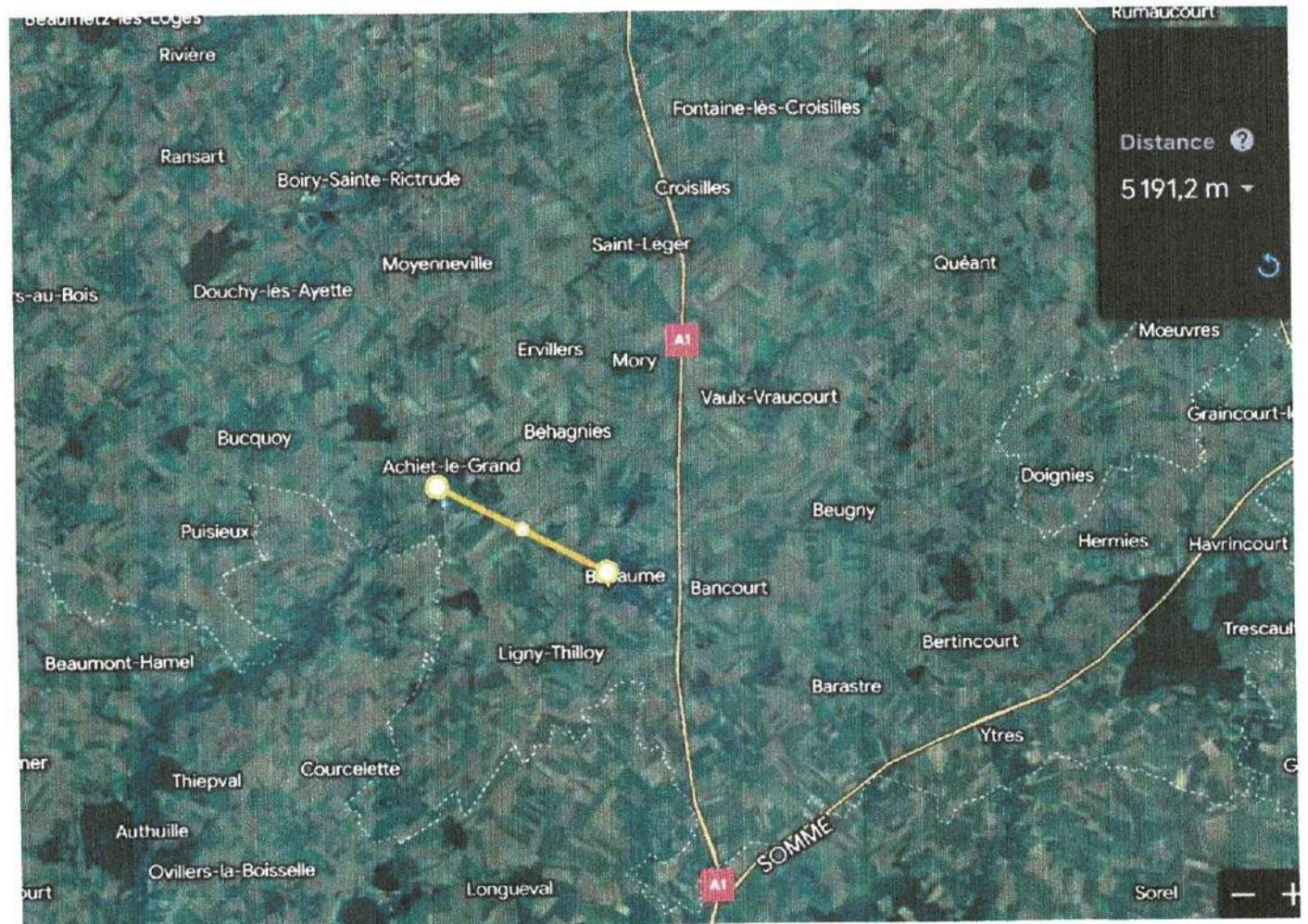
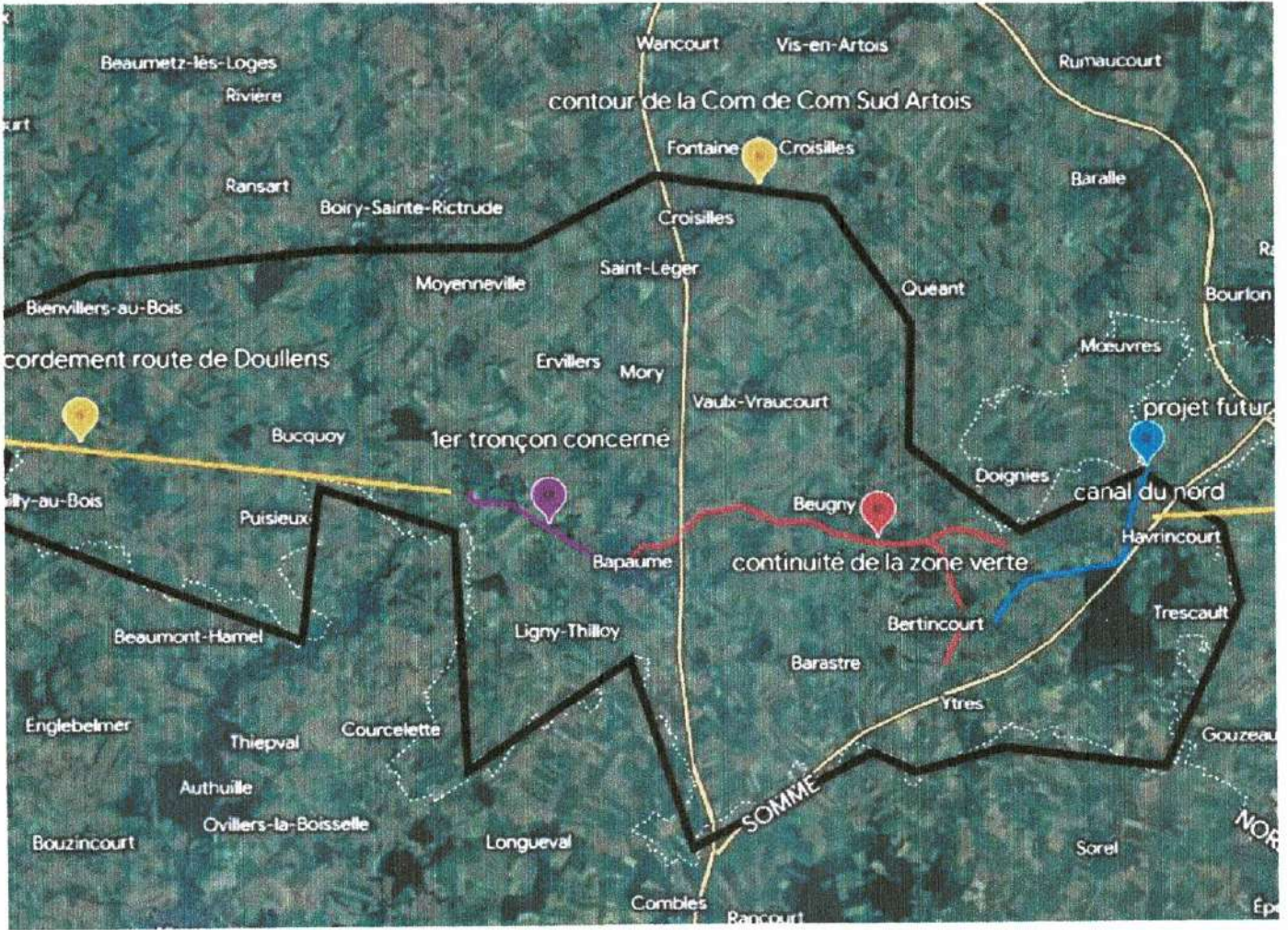
Email : sauvonslecorridorvert@yahoo.com



Et pour signer la pétition, c'est ici !!!



PROJET FUTUR



PROJET 2025



... en septembre 2023, en cours de travaux, au même endroit !!!



Avant les travaux, lors des prospections faunistiques et botaniques en août 2020...

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 mars 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE, G. MIKOLAJCZAK,

Mm B. DOBOEUF, B. ROUSERE, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. WEEXSTEEN, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, M. REBOUT, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, D. BOUQUILLON, A.M. LECAT.

M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE.
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAÏLLY,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,
M. D. DHOUAILLY, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LETOMBE,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. T. DEMARLE,
M. Th. ROUCOU, absent et excusé, a été suppléé par M. G. CUISINIER,
M. A.M. LECAT, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. A. LEJOSNE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J. MAURER.

1°/ Installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Monsieur COTTEL indique au conseil communautaire que Monsieur Jean Paul WISSOCQ, Conseiller Municipal de la Commune de Croisilles et Conseiller Communautaire a adressé une lettre de démission de son poste de conseiller communautaire.

Monsieur COTTEL donne lecture de la délibération du conseil municipal de la commune de Croisilles constatant la démission de Monsieur WISSOCQ de sa fonction de conseiller municipal et de son remplacement en tant que conseiller communautaire par Monsieur Mathieu REBOUT.

Monsieur COTTEL accueille Monsieur Mathieu REBOUT en qualité de conseiller communautaire, représentant de la commune de Croisilles.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre acte de l'installation de Monsieur Mathieu REBOUT en tant que conseiller communautaire, représentant la Commune de Croisilles en remplacement de Monsieur Jean Paul WISSOCQ, conseiller municipal et conseiller communautaire démissionnaire.

2°/ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2022 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 13 mars 2023.

Monsieur COTTEL donne lecture au Conseil de Communauté du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2022.

Monsieur COTTEL détaille ensuite les décisions actées par le Président au titre de ses délégations entre la réunion du 12 décembre 2022 et la présente réunion.

Concernant le point 25 de l'ordre du jour de la réunion du 12 décembre 2022, Monsieur LALISSE estime que le procès verbal ne reflète pas la teneur des débats en occultant la réponse du Président à la question posée sur l'éventualité du transfert de la future aire de camping cars de Bapaume à la SPL Tourisme en Pays d'Artois.

Monsieur COTTEL précise que la situation de la future aire de camping cars de Bapaume n'est juridiquement pas la même que pour l'aire de camping cars d'Arras puisque cet équipement sera géré par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Monsieur LECORNET revient sur le sujet des fonds de concours et plus particulièrement sur la situation de son projet d'aire de jeux pour laquelle il estime ne pas avoir trouvé de réponse. Il interroge à nouveau Monsieur le Président sur la possibilité d'être accompagné financièrement sur son projet comme l'ont été plusieurs communes sur la programmation 2022.

Monsieur COTTEL rappelle à Monsieur LECORNET que l'approbation du procès verbal vise à reconnaître la fidélité du document dressé par les services par rapport au débat tenu. Il n'a donc pas pour objet de rouvrir le débat.

Monsieur FLAHAUT interpelle Monsieur COTTEL sur les décisions n°2023-10 et n°2023-11 concernant les études en vue de la constitution du dossier administratif de déclaration d'utilité publique du projet de voie verte et de la maîtrise d'œuvre des travaux de cette même voie verte. Il considère que l'étude faune flore envisagée pour un montant de 13 500 € lui paraît exorbitante en termes financiers. Il cite un travail fait gracieusement avec le Groupement Ornithologique du Nord sur le même sujet. Il critique également la perte de biodiversité sur les 9 hectares d'emprise par la création de cette voie verte et estime que l'on aurait pu envisager autre chose dans un secteur qui est déjà très pauvre compte tenu des espaces de grandes cultures très présents.

Madame THIEBAUT précise que le groupement ornithologique du Nord travaille depuis plusieurs mois sur un inventaire de la faune mais cet inventaire n'est pas suffisant pour alimenter un dossier administratif en vue de pouvoir obtenir une autorisation environnementale sur le projet porté par la communauté de communes. L'étude conduite actuellement porte sur le cycle complet d'une année.

Monsieur LALISSE fait observer que les décisions n°2023-10 et n°2023-27 font doublon.

Monsieur COTTEL donne acte à Monsieur LALISSE de cette remarque et précise que la décision n°2023-27 sera supprimée.

Tenant compte de cette remarque et après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention (M. M. FLAHAUT) d'approuver le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 ainsi que les décisions attachées à la réunion du 13 mars 2023.

Le Sud-Artois fait un grand pas contre la biodiversité - Le 04 avril 2023

Mesdames, messieurs, habitants du territoire, cyclistes, naturomphiles, journalistes, élus et citoyens actifs, passifs ou engagés, enfants d'ici ou de nulle part,

Je suis maire d'une commune du Sud Artois et je ne sais comment faire savoir et faire prendre conscience de la bêtise la plus énorme qui s'opère en ce moment, contre le seul éco système préservé que nous conservons encore et qui est désormais condamné à disparaître. La CCSA a décidé de décimer 6km de verdure, de tailler les arbres qui abritent les nidifications, de bitumer les terriers, d'investir encore un peu plus le peu de zones naturelles qui nous restent. Nous, élus communautaires, avons créés le besoin soudain d'une vélo route et pour parfaire ce projet, nous l'avons dessiné de manière à exterminer la seule route de la biodiversité du territoire.

Il suffit d'ouvrir Géoportail pour se rendre compte très vite à quel point notre territoire qui s'étant d'Hermies à Ayette ou encore de Bucquoy à Ytres en passant par Croisilles et Bapaume est pauvre en zones vertes, nos terres étant dédiées aux grandes cultures.

Les bois Durieux ont vu le jour voilà quelques années par la volonté du Département et du couple donateur parce que les conseillers généraux avaient conscience du manque criant de lieux de vie pour les espèces endémiques.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes porte un projet de destruction massive par la main de sa vice-présidente Véronique Thiébaud qui veut remplacer le lien de concordance des rares zones naturelles par une superbe vélo route dédiée à nos promenades dominicales et à d'hypothétiques trajets domicile-travail.

Une première tranche de vélo route est désormais à l'étude entre Bapaume et Achiet-le-Grand sur cette ancienne voie de chemin de fer qui accueille aujourd'hui parfois quelques piétons mais qui laisse place le plus clair de son temps à la nature depuis 2010. Cette ancienne voie de chemin de fer Achiet-le-Grand – Marcoing est la seule continuité écologique du sud-Artois, une chance inestimable et à conforter à mon sens.

La volonté des élus est de pouvoir inscrire la mobilité douce sur ce premier tronçon, à travers la campagne et de rejoindre la gare ferroviaire d'Achiet-le-Grand en partant du centre de Bapaume et en passant par Biefvillers-lès-Bapaume. La zone verte concernée est une voie de 6km pour un total approximatif de 9 hectares. Elle permet actuellement le lien physique direct entre les quatre zones vertes que sont la friche industrielle de Bapaume (3 hect), deux bois situés sur son parcours (4.5 et 3 hect) et une zone verte en bord de voie de chemin de fer à Achiet-le-Grand (5 hect) et par extension, elle participe à la survie des espèces sur l'ensemble du bassin Artésien et au-delà.

En ma qualité de citoyen et d' élu local, je suis soucieux de préserver tant la biodiversité que les deniers publics, j'ai présenté des arguments qui n'ont pas été retenus par les porteurs du projet, à savoir qu'il est pour moi plus réfléchi et moins couteux de :

- Créer une vélo route à proximité de la route départementale plutôt qu'en plaine afin de sécuriser les trajets domicile-travail et domicile-gare,
- Réduire le cout de l'entretien régulier, une vélo route nécessitant un entretien spécifique et frayeux,
- Inciter les promoteurs éoliens à financer et à aménager les chemins d'accès aux éoliennes afin qu'ils satisfassent aux promenades et loisirs,
- Réaliser le comptage et le référencement de la faune et de la flore et mettre en œuvre des observatoires et des panneaux de sensibilisation.

Selon la vice-présidente en charge de ce dossier, les acteurs du GON auraient été interrogés sur les moyens à mettre en œuvre afin de déranger le moins possible les espèces animales présentes. Entre réaliser le moins de nuisances possibles et n'en pas réaliser, il y a un choix à faire...

Pour ce qui concerne les deniers publics, une 'enveloppe' de 700 000 euros en décembre 2022 puis finalement de 850 000 euros a été provisionnée par le président de la CCSA, chiffrage au doigt mouillé puisqu'aucune pré-étude n'a été présentée aux élus invités à voter pour ou contre ce projet.

A l'heure où il est d'actualité de délocaliser l'entreprise Gédinor implantée depuis 1970 à Achiet le Grand vers de nouvelles zones Bapalmoises, il faut se poser l'intérêt d'une voie verte au service des travailleurs autant que celui de nouvelles artificialisations de sols.

Où le vélo est au centre des enjeux politiques, on peut se réjouir que la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 ait installé le vélo comme mode de déplacement à part entière mais **l'instauration d'un système vélo suppose un projet d'ensemble** : déploiement d'infrastructures cyclables et de stationnement, apaisement de la circulation, développement de services-vélo, démarches d'éducation, de communication, de soutien aux associations... Les questions du phasage et des coûts sont rapidement convoquées. Quel budget pluriannuel prévoir pour le réaliser ? Que coûte tel ou tel aménagement ou service ?

Pierre Serne, Président du Club des villes et territoires cyclables propose par ailleurs un guide 'notre Club' qui donne des exemples d'initiatives de tout genre, chiffrés à partir de cas concrets réalisés par les collectivités.

Aujourd'hui, en Sud-Artois, **il nous est proposé d'opposer vélo et nature**, une antinomie inacceptable bien sûr et que le schéma de territoire dénonce par ailleurs.

Selon l'étude du SCOTA, la mosaïque de milieux agricoles laisse peu de place aux espaces boisés, aux zones humides, etc. Il en résulte une richesse spécifique relativement faible en espèces animales et végétales (...) **Les milieux naturels et seminaturels n'occupent que 6,9 % de la surface du territoire. Mais plus de 5,4 % du Pays sont des espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts.** Toutefois, ces espaces jugés intéressants selon le référentiel ARCH ne bénéficient d'aucune protection forte. (71 espèces végétales et 13 espèces animales disparues depuis 1990).

Il est par ailleurs précisé que le développement d'infrastructures de transport est une des causes majeures de disparition des milieux naturels et, donc, des habitats et des espèces et que la commune la plus artificialisée du territoire du Pays d'Artois est Bapaume.

En créant une vélo route le long ou à proximité de la route départementale D7, nous pourrions au contraire repenser les abords de voirie par diverses plantations et aménagements, réfléchir à la vitesse et au mobilier urbain adapté, promouvoir les alternatives connexes de déplacement...

A l'heure où j'écris ces lignes, le président de la CCSA a déjà signé deux chèques pour lancer les études et à fait savoir par voie de presse que ce projet était acté (alors que le vote de budget n'a pas encore été réalisé).

J'invite celles et ceux qui peuvent m'accompagner pour faire repenser ce chantier afin qu'il bénéficie autant aux cyclistes qu'à la biodiversité à se faire connaître dans les meilleurs délais.

Je glisse en pièces annexes deux documents instructifs et reste à votre disposition ;

Bien cordialement à chacune et à chacun,

Michel FLAHAUT
Maire d'HAPLINCOURT
michel.flahaut@orange.fr
06.42.41.36.36

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-36616-guide-couts-politiques-velos-cvte.pdf>

<https://www.observatoire-biodiversite-hdf.fr/sites/default/files/documents/medias/documents/scot-pays-artoispdf.pdf>

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Note de Synthèse

Conseil Communautaire du mardi 11 avril 2023 à 18 h 30.

1°/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023 et des décisions prises par le Président entre le 13 mars 2023 et la présente réunion.

Il vous est proposé de prendre connaissance du procès-verbal établi à la suite de la réunion qui s'est tenue le lundi 13 mars 2023.

Il vous sera proposé de bien vouloir approuver les termes de ce procès-verbal.

Il vous est également proposé de prendre connaissance des décisions qui ont été arrêtées par le Président au titre des délégations conférées par délibération n°2020-095 du 10 juillet 2020 pour les décisions prises à partir du 15 novembre 2022 :

1-1°) Décisions prises par le Bureau communautaire :

Décision n° 2023-049 du 23 mars 2023

Budget Principal - Réhabilitation du Complexe Sportif Escoffier de Bapaume

OBJET : Avenant au marché de contrôle technique de construction - Bureau Veritas Construction

La Communauté de Communes du Sud-Artois conclut avec le Bureau Veritas Construction – 11 rue Léon Blum - 62800 LIEVIN, SIRET 790 182 786 01123 un avenant au contrat initial de contrôle technique des travaux de réhabilitation du complexe sportif Escoffier visant à prolonger la mission de contrôle technique.

Le montant de l'avenant au marché initial est forfaitaire et s'élève à la somme de deux mille quatre cent quinze Euros H.T. (2 415,00 € HT) soit deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros T.T.C. (2 898,00 € TTC)

Le marché initial d'un montant de 5 940,00 € H.T. soit 7 128,00 € T.T.C. est porté à un montant de ~~8 355,00~~ € H.T. soit 10 026,00 € T.T.C. équivalent à une augmentation du montant du marché de + 40,65 %.

comment est ce justifié ?

Décision n° 2023-050 du 23 mars 2023

Budget Principal - Voirie

OBJET : Mission de géomètre - Travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable de Bapaume à Achiet-Le-Grand

La Communauté de Communes du Sud-Artois attribue à la société de géomètre-expert Franck TILLIER domicilié 47 boulevard de la Liberté - 62000 ARRAS (SIRET : 417 561 867 00058) une mission de géomètre dans le cadre de l'étude des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Bapaume à Achiet-Le-Grand empruntant l'ancienne voie ferrée et la RD 7.

Le montant du marché est forfaitaire et s'établit à la somme de quatorze mille six cent-dix Euros HT (14 610,00 €) soit dix-sept mille cinq cent trente-deux Euros TTC (17 532,00 €) (TVA à 20%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7.679.528 €.

| BUDGET PRIMITIF 2023 - INVESTISSEMENT | | | |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat ou solde |
| Investissement - crédits nouveaux | 6 342 631 € | 866 862 € | -5 475 769 € |
| Restes à réaliser | 1 130 195 € | 1 246 492 € | 116 297 € |
| Investissement - ordre | 150 910 € | 1 269 450 € | 1 118 540 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | 4 296 724 € | 4 296 724 € |
| Sous-total investissement | 7 623 736 € | 7 679 528 € | 55 792 € |
| 001 Résultat reporté N-1 | 55 792 € | | -55 792 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 7 679 528 € | 7 679 528 € | 0 € |

En 2023, les opérations nouvelles sont les suivantes :

➤ Voiries communautaires :

- Travaux de sécurisation et de valorisation des lieux de mémoire à Puisieux: 451.000 €
- Aire de camping-car : 514.000 €
- ➔ ○ Requalification et réfection de la rue Flandres-Dunkerque : 382.000 €
- Prolongement de l'aire de covoiturage : 400.000 €
- ➔ ○ Aménagement de la voie verte : 851.357 €

➤ Travaux bâtiments :

- Etudes pour la transformation de l'ancienne gendarmerie de Croisilles : 150.000 €
- Etudes travaux locaux banque alimentaire : 50.000 €
- Etudes Maison de santé pluridisciplinaire de Bapaume : 100.000 €
- Acquisition de l'ancien site de NOZE à Bapaume : 200.000 €
- ➔ ○ Construction du bâtiment EAJE-RPE à Bapaume : 1.425.944 €
- Travaux sur le bâtiment de la piscine : 50.000 €
- Travaux salle des sports Escoffier : 50.000 €

➤ Subventions aux entreprises : 50.000 €

➤ Achat de logiciel, matériel et mobilier :

- Micro-folie : 35.000 €
- Piscine : 4.500 €
- Accueils de loisirs : 14.000 €
- Accueil jeunes : 6.619 €
- Ludothèque : 2.000 €
- Renouvellement du parc informatique de l'intercommunalité : 30.000 €
- Cloisons mobiles pour le site de la MDE : 14.422 €
- Bibliothèques et réseau de lecture publique : 73.761 €
- Salle des sports Escoffier : 15.000 €

➔ ➤ Achat d'un véhicule pour l'accueil jeunes : 50.000 € :

- Urbanisme / Déclaration de projet : 30.000 €
- Habitat, soutien de l'intercommunalité : 300.000 €
- Fonds de concours à destination des communes : 500.000 €

➤ Erosion et ruissellement :

- Travaux d'hydraulique douce portant sur les territoires des 6 communes du bassin versant : 485.328 €

Le montant du remboursement des emprunts en capital s'élève à 388.200 €.

Re: Besoin d'aide, nature en danger

à : lucien.gues@orange.fr, Michel FLAHAUT

cc : Eric Venel

Bonjour Monsieur Flahaut,

Nous apportons réponse à votre courriel ci-dessous et, afin que l'information soit diffusée le plus largement possible, portons cette réponse à connaissance de Madame Thiebaut.

Replaçons d'abord le débat dans son contexte. Nous ne sommes ni experts, ni bureau d'études mais simplement des naturalistes locaux. Notre vocation n'a pas été de "*conseiller Madame Thiebaut en vue de la création d'une vélo route*", mais de nous rendre sur le terrain et de donner un premier aperçu de la biodiversité des lieux au vu d'un projet de voie verte.

De fait, vous trouverez ci-joint un document établi par nos soins en août 2020, document transmis à la CCSA. Ce pré-inventaire, mené avant les épisodes de Covid, porte sur l'ancienne gare de Bapaume et l'ancienne voie ferrée de Bapaume – Bieville-lès-Bapaume. Vous constaterez qu'il confirme le potentiel faunistique et floristique de ces sites ainsi que leurs différentes fonctions : mosaïque de micro-milieus, alternance de milieux secs et ombrés, zone de refuge, corridor de déplacement, enrichissement des chaînes alimentaires locales...

L'entomofaune, sans être patrimoniale, est variée. L'avifaune montre certaines espèces en déclin dans la région (Bouvreuil pivoine...). Le talutage sert de refuge au Blaireau d'Europe...

A cette époque, il n'était pas évoqué une véloroute mais plutôt une "voie verte". Notre document reprend certaines suggestions : densifier et compléter les inventaires, notamment sur des familles spécifiques (chauve-souris, papillons de nuit et orthoptères par exemple) avec des techniques affinées (pièges photos, enregistreurs...). Nous suggérons une large consultation des acteurs locaux (propriétaires, agriculteurs, société de chasse...)

Par la suite, les différents épisodes de Covid viendront perturber nos possibilités d'action sur l'ensemble du territoire et nous n'aurons plus connaissance de l'avancement de ce dossier en 2021-2022.

Il nous sera demandé d'assister à une réunion le 11 janvier 2023, notamment afin d'échanger avec le représentant d'un bureau d'étude. Nous nous rendrons (Bruno Tailliez) volontiers à cette réunion afin de communiquer plus précisément sur les données naturalistes initialement recueillies.

Nous avons alors connaissance du projet de création d'une piste cyclable et piétonnière. Nous attirerons l'attention de nos interlocuteurs sur différents points. La reprise des notes prises lors de cette réunion en rappelle quelques-uns :

Nécessité de ne pas attirer trop d'usagers sur ce secteur sensible. De notre point de vue, des revêtements trop impactants ou trop "roulants" sont à proscrire. De même nous suggérons de réduire au maximum la largeur du cheminement.

Nous évoquons, comme exemple à ne pas reproduire, l'aménagement du chemin de halage en bordure de la Scarpe arrageoise : surfréquentation, revêtement permettant une grande vitesse des cyclistes et dangerosité pour les piétons, conflits d'usages piétons-cyclistes... De

même nous fournissons un autre exemple qui nous laisse réservés : l'aménagement asphalté de l'ancienne voie ferrée entre Dainville et l'Arbret (asphaltage impactant le milieu)...

En revanche nous suggérons à nos interlocuteurs de consulter ce qui a été fait sur l'ancienne voie ferrée entre l'Arbret et la Somme (GR 124 entre Halloy et Pommera et voie verte entre Pommera et l'Arbret).

Nous alertons les participants sur la nécessité de garder un substrat favorable à certaines espèces sensibles comme le Lézard des murailles et l'Orvet fragile.

Nous recommandons de maintenir l'aspect enclavé de certaines parties du cheminement par la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences variées et locales favorables aux insectes pollinisateurs et à l'avifaune (arbustes à floraison précoce, arbustes à baies...)

Enfin nous revenons sur la nécessité impérieuse de ne pas éclairer le secteur, la pollution lumineuse étant préjudiciable à la faune en général.

Comme mentionné, l'ensemble de ces considérations a été transmise au représentant du bureau d'étude, lequel en a, semble-t'il, pris bonne note.

Voilà pour l'information demandée. Elle est uniquement à caractère naturaliste, sur des observations de terrain qui nécessitent d'être étoffées, domaine traditionnellement dévolu aux bureau d'études. De fait, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas être impliqués dans un débat qui dépasserait ce cadre.

Cordialement

Pour la section GON/Cochevis

Les co-responsables

L. Gues, B.Tailliez et E. Venel

envoyé : 9 avril 2023 à 20:49

de : Michel FLAHAUT <michel.flahaut@orange.fr>

à : bruno.tailliez@wanadoo.fr, lucien.gues@orange.fr

objet : Besoin d'aide, nature en danger

lucien.gues@orange.fr

bruno.tailliez@wanadoo.fr

Messieurs bonjour,

J'ai appris que vous aviez conseillé madame Thiebaut dans son projet de vélo route, un projet que je conteste et je vous transfère ici mon avis.

Je serai très heureux de pouvoir échanger avec vous sur ce dossier, si vous voulez bien me faire un retour

bien cordialement et restant à votre écoute,

Michel Flahaut

06 42 41 36 36

Pièce jointe (1)





Etat des lieux CC...

Etat des lieux.

Voie ferrée désaffectée sur deux secteurs d'Avesnes-lès-Bapaume et Biefvillers-lès-Bapaume

Friche de l'ancienne gare de Bapaume

Pré-inventaire naturaliste - 20 août 2020 - L. Gues, JM. Durand et B.Tailliez – Relecture Clément Fintz

(NB : la liste des données naturalistes figure en annexe)

La friche de l'ancienne gare de Bapaume

La vaste zone en friche de la gare de Bapaume est constituée d'une strate herbacée haute ponctuée d'une couverture arbustive. Ce terrain semble considéré avec suspicion par certains riverains : aspect « négligé », nombreuses plantes adventices, essaimage des graines de chardons... Pourtant la richesse écologique des friches de ce type est avérée. Une écoute d'une dizaine de minutes nous a permis d'y localiser l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) et le Serin cini (*Serinus serinus*).

Nous n'avons pas prospecté cette zone moins spécifique que l'ancienne voie ferrée. Notons simplement que son aménagement risque de réduire son potentiel. Afin de limiter la perte d'attractivité, certaines dispositions seraient intéressantes : création d'une mosaïque de milieux, avec alternance de secteurs de fourrés et prairies, linéaires arbustifs, microreliefs, maintien de certaines zones de friches spontanées, implantation de prairies fleuries et de stations de plantes mellifères...

Deux tronçons de l'ancienne voie ferrée : présentation sommaire - données floristiques et faunistiques

Le secteur de l'ancienne voie ferrée sur Avesnes-lès-Bapaume, au sud-ouest de la station d'épuration, se présente sous forme d'un linéaire de 520m. Il est bordé d'éléments anthropiques, notamment d'une ferme. Il semble que l'aménagement de ce secteur pourrait être source d'enjeux car l'agriculteur concerné se montre fort critique dans ses constats actuels sur « l'état d'abandon » des lieux.

Le secteur prospecté sur le territoire de Biefvillers-lès-Bapaume est long de 320m, au nord-est du lieu-dit « L'Urnal ». Il se trouve au milieu d'une zone de grandes cultures.

Ces deux secteurs de voie ferrée constituent d'intéressants corridors écologiques. Situés dans des milieux assez pauvres en biodiversité, ces couloirs constituent des zones refuges. Notre inventaire, même partiel, va s'attacher à fournir quelques éléments d'explication.

Des sols aux profils modifiés. Les zones de ballast étaient empierrées. Elles sont maintenant enfouies sous les débris végétaux en décomposition. Cependant, là où le ballast affleure encore, subsiste une flore des milieux secs comme la Vipérine commune (*Echium vulgare*).

A contrario, à d'autres endroits, le talutage crée un effet d'enclavement avec un contexte d'ombre et



d'humidité, ce qui amène une flore différente comme la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), le Géranium Herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*) ou la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*).

Entre ces deux facies marqués, il existe des effets lisières et nous constatons tout un cortège de plantes de milieux intermédiaires, semi ouverts, souvent nitrophiles et remaniés comme le Roncier-mûrier (*Rubus fruticosus*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*)...

Prospections naturalistes sur le secteur de Bieffvillers-lès-Bapaume

Une végétation arborée diversifiée : le plus souvent spontanés, ces arbres de tailles et d'âges hétérogènes forment un linéaire bordant le tracé de l'ancienne voie ferrée. Les essences, quoique communes, sont variées : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), frêne (*Fraxinus sp*), Charme commun (*Carpinus betulus*), coudrier (*Corylus sp*) voire l'Orme champêtre (*Ulmus procera*). On y découvre quelques essences plus « nobles » comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) à Bieffvillers-lès-Bapaume, et même d'origine non spontanée comme les tilleuls (*Tilia sp*) à Avesnes-lès-Bapaume.

Enfin nous notons la présence de fruitiers, fort attractifs pour la faune tels le Cerisier sauvage (*Cerasus sp*) et le Noyer commun (*Juglans regia*).

Une strate arbustive variée. Ici domine une espèce banale et nitrophile, le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Cependant nous observons également bien d'autres essences comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Eglantier (*Rosa canina*), l'aubépine (*Crataegus sp*), l'Épine noire (*Prunus spinosa*). Certaines de ces variétés produisent des baies attractives pour des oiseaux comme la Grive musicienne (*Turdus philomelos*) et la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*).

Des friches pourvoyeuses en ressources alimentaires, notamment pour les oiseaux granivores comme le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) ou le Serin cini (*Serinus serinus*).

Les passereaux granivores exploitent la fructification de végétaux comme l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Chénopode vulgaire (*Chenopodium album*).

Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) se nourrit sur les cirses (*Cirsium sp*) ou d'autres espèces de chardons comme la Bardane à petites têtes (*Arctium minus*) ou la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*).

A noter qu'il faudra envisager la gestion des espèces envahissantes comme le buddléia (*Buddleja sp*) sur la friche de la gare de Bapaume, voire le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) dans le secteur de Bapaume...

D'un point de vue faunistique on pourrait penser que les espèces recensées sont banales... Voici quelques données infirmant cette représentation :

L'avifaune

Une Buse variable (*Buteo buteo*) est posée sur le secteur de Biefvillers-lès-Bapaume. Elle y est peut-être nicheuse vu la présence d'arbres d'assez grandes tailles, lesquels attirent également le Pic épeiche (*Dendrocopos major*).

Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), passereau se raréfiant considérablement dans la région, est entendu sur le tronçon d'Avesnes-lès-Bapaume.

Les corridors sont parfois encaissés et, le plus souvent, abrités des vents dominants par un écran végétal. Ces conditions thermiques favorables renforcent l'attractivité pour la faune et l'entomofaune. Les oiseaux insectivores exploitent les émergences d'insectes dans l'espace aérien. Ainsi, sur le secteur de Biefvillers-lès-Bapaume, nous avons dénombré 56 Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) chassant les insectes au-dessus du corridor de l'ancienne voie ferrée.

Notre prospection n'a duré qu'une partie de la matinée, à une période où les chants d'oiseaux se raréfient et sur une journée à la météo peu propice. Un inventaire plus fouillé aurait certainement amené la détection d'espèces en fort déclin comme la Tourterelle des bois, le Bruant jaune...

Du côté des mammifères nous notons des espèces communes comme le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ou le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Néanmoins, sur l'un des secteurs, la présence d'un autre mammifère, bien moins fréquent dans le Bapalmois, sera confirmée suite à la pose d'un piège photographique. Il s'agit du Blaireau européen (*Meles meles*).



Un terrier de blaireau et son propriétaire surpris par un piège photo en cours de nuit

L'entomofaune mériterait des prospections spécialisées. Le secteur de Biefvillers-lès-Bapaume montre d'emblée qu'il est attractif pour de nombreux insectes.

Si la flore peut apparaître banale, de nombreuses plantes attirent les insectes pollinisateurs. Citons la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*), le Lierre grimpant (*Hedera Helix*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), le Mélilot jaune (*Melilotus officinalis*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), l'Epilobe en épi (*Chamaenerion angustifolium*)...



Géomètre à barreaux guetté par une araignée

Côté pollinisateurs, notons des diptères comme le Syrphe ceinturé (*Episyrphia balteatus*). Les lépidoptères sont représentés par des « papillons de jour » tels le Vulcain (*Vanessa atalanta*), le Tircis (*Pararge aegeria*), l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*) et différentes piérides.

Les « papillons de nuit » seront surtout des espèces détectables de jour comme la Brocatelle d'or (*Camptogramma bilineata*), le Gamma (*Autographa gamma*), le Géomètre à barreaux (*Chiasma clathrata*), la Timandre aimée (*Timandra comae*).



Un papillon qui s'est montré en nombre lors de notre recensement : la Timandre aimée...

Certains exemplaires ont subi la prédation des passereaux insectivores



Une Noctuelle à museau confiante en son camouflage



Un autre type de pollinisateurs : le Chrysotoxum à trois bandes

Ainsi la présence de ces différents pollinisateurs atteste de l'attractivité des biotopes dont il est question.

Les potentialités des sites prospectés

Comme nous l'avons brièvement illustré ci-dessus, ces secteurs d'anciennes voies ferrées présentent un fort potentiel.

Parfois talutés et enclavés, ils constituent une bonne protection thermique et offrent des secteurs abrités pour la faune et la flore.

Les premières données montrent la richesse faunistique et floristique dans un secteur à la biodiversité dégradée.

Les profils topologiques et pédologiques de ces coulées vertes amènent au développement de nombreuses espèces végétales, certes communes mais intéressantes pour maintenir une biodiversité malmenée dans un contexte de cultures intensives.

Ces défilements sont précieux d'un point de vue naturaliste. Ils pourraient devenir le lieu de sorties d'initiation à la nature pour les habitants des communes environnantes. De plus, ils seraient susceptibles d'accueillir d'autres types de publics : promeneurs, cavaliers et peut-être vététistes. Certaines zones nous sembleraient propices à un aménagement pour personnes à mobilité réduite.

De tels biotopes particuliers seraient aussi adaptés à l'éveil à la nature dans un cadre scolaire, notamment pour les classes du primaire avec des actions spécifiques comme la pose de nichoirs, d'hôtels à insectes..., mais aussi pour les collégiens de Bapaume grâce à des études plus détaillées de la biodiversité.

La nécessaire concertation des interlocuteurs locaux.

La réhabilitation de ces zones ne pourra s'effectuer qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. L'aménagement de la friche bapalmoise nécessite une réflexion au niveau municipal quant à ses destinations et vocations.

Le tronçon d'Avesnes-lès-Bapaume, proche d'une route à grande circulation et contigu d'une exploitation agricole, sera probablement sujet à enjeux multiples.

Enfin le secteur de Biefvillers-lès-Bapaume est chassé. Il sera intéressant d'entendre l'avis des membres de la société de chasse locale, de recueillir leurs éventuelles observations et de les associer aux aménagements.

Il ne manquera pas d'y avoir des points de vue divergents. Si la limitation du Lapin de garenne, abondant dans ce type de milieux, permet de minimiser les dégâts aux cultures adjacentes, la présence du Blaireau européen sur un des secteurs sera un bon indicateur des positions et possibilités de négociations de chacun...

Suggestions et perspectives

La réhabilitation de ces biotopes devra se faire avec prudence afin de préserver l'existant. Ces secteurs d'anciennes voies ferrées sont de véritables corridors écologiques. Ils favorisent le déplacement, le stationnement et la reproduction d'un cortège varié d'espèces animales.

Notre visite du 20 août 2020 n'a été qu'une prise de contact. Ce bilan serait utilement développé par des inventaires floristiques et faunistiques plus poussés, notamment afin de dégager les secteurs à réhabiliter prioritairement. Nous suggérons d'effectuer des inventaires spécifiques sur des tronçons dûment identifiables et désignés comme entités spécifiques de biodiversité.

Les inventaires seraient échelonnés à différentes périodes de l'année, en journée, mais aussi nocturnes.

Les prospections naturalistes successives permettraient d'affiner le profil de la faune sédentaire, migratrice et de mettre en valeur les différents types d'utilisation du milieu par cette faune (passage, halte migratoire, refuge, stationnement, reproduction...). Il s'agit ici d'établir un document de référence permettant de mesurer ultérieurement l'impact des aménagements.

La prospection devrait reposer sur une méthodologie élaborée et l'utilisation de techniques et outils spécifiques (pièges photographiques, enregistreurs à ultrasons pour les orthoptères et chiroptères, battage de la végétation pour l'entomofaune, recensement nocturne des hétérocères (« papillons de nuit ») grâce à l'attraction lumineuse...)

Des recherches sur des groupes peu prospectés (coccinelles, punaises, araignées, mollusques...) pourraient être également envisagées.

Quoiqu'il en soit, il faudra considérer la volonté des acteurs locaux et les moyens déployés. Veut-on simplement aménager un couloir permettant de restaurer un cheminement pour différents types d'utilisateurs ou désire-t-on aller plus loin dans le renforcement de la biodiversité locale ? Dans le deuxième cas de figure, certains aménagements seraient intéressants comme le dégagement de zones empierrées de ballast, ce qui pourrait permettre le retour ou l'expansion d'espèces comme l'Orvet fragile et le Lézard vivipare, voire du Lézard des murailles.

Enfin nous menons, depuis plusieurs années, des inventaires naturalistes sur l'ancienne voie ferrée (voie verte et GR 124) entre L'Arbret / La Herlière et Halloy). Cette voie verte constitue, à notre avis, une illustration intéressante des possibilités d'aménagement favorable au développement de la biodiversité.

Annexe : Liste des données naturalistes

| Flore | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
| Achillée millefeuille | <i>Achillea millefolium</i> |
| Ambrosie à feuilles d'armoise | <i>Ambrosia artemisiifolia</i> |
| Armoise commune | <i>Artemisia vulgaris</i> |
| Aubépine sp | <i>Crataegus sp</i> |
| Balotte noire | <i>Ballota nigra</i> |
| Bardane à petite tête | <i>Arctium minus</i> |
| Benoite commune | <i>Geum urbanum</i> |
| Berce commune | <i>Heracleum sphondylium</i> |
| Bryone dioïque | <i>Bryonia dioica</i> |
| Cardère sauvage | <i>Dipsacus fullonum</i> |
| Cerisier sp | <i>Cerasus sp</i> |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> |
| Charme commun | <i>Carpinus betulus</i> |
| Chénopode vulgaire | <i>Chenopodium album</i> |
| Chèvrefeuille des bois | <i>Lonicera periclymenum</i> |
| Cirse sp | <i>Cirsium sp</i> |
| Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> |
| Coudrier | <i>Corylus sp</i> |
| Douce-amère | <i>Solanum dulcamara</i> |
| Eglantier | <i>Rosa canina</i> |
| Épilobe en épi | <i>Chamaenerion angustifolium</i> |
| Épine noire (Prunellier) | <i>Prunus spinosa</i> |
| Érable sycomore | <i>Acer pseudoplatanus</i> |
| Frêne | <i>Fraxinus sp</i> |
| Galéopside à tige carrée | <i>Galeopsis tetrahit</i> |
| Géranium herbe-à-Robert | <i>Geranium robertianum</i> |
| Géranium sp | <i>Pelargonium sp</i> |
| Grande ortie | <i>Urtica dioica</i> |
| Houblon | <i>Humulus lupulus</i> |
| Laiteron | <i>Sonchus arvensis</i> |
| Lierre grimpant | <i>Hedera helix</i> |
| Linaira commune | <i>Linaria vulgaris</i> |
| Liseron des champs | <i>Convolvulus arvensis</i> |
| Lychnis à grosses graines | <i>Silene latifolia</i> |
| Mélilot jaune | <i>Melilotus officinalis</i> |
| Mélilot sp | <i>Melilotus sp</i> |
| Mercuriale vivace | <i>Mercurialis perennis</i> |
| Millepertuis perforé | <i>Hypericum perforatum</i> |
| Molène sp | <i>Verbascum sp</i> |
| Morelle noire | <i>Solanum nigrum</i> |
| Myosotis des champs | <i>Myosotis arvensis</i> |
| Noyer commun | <i>Juglans regia</i> |
| Orme champêtre | <i>Ulmus procera</i> |
| Picride commune | <i>Picridium vulgare</i> |
| Prêle des champs | <i>Equisetum arvense</i> |
| Prunellier (voir Epine noire) | <i>Prunus spinosa</i> |
| Prunier sp | <i>Prunus sp</i> |
| Roncier mùrier | <i>Rubus fruticosus</i> |
| Saule sp | <i>Salix sp</i> |
| Séneçon jacobée | <i>Jacobaea vulgaris</i> |
| Silène enflé | <i>Silene vulgaris</i> |
| Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> |
| Tilleul sp | <i>Tilia sp</i> |
| Vipérine commune | <i>Echium vulgare</i> |

Faune

Oiseaux

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|------------------------|--------------------------------|
| Accenteur mouchet | <i>Prunella modularis</i> |
| Bouvreuil pivoine | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> |
| Buse variable | <i>Buteo buteo</i> |
| Fauvette à tête noire | <i>Sylvia atricapilla</i> |
| Grimpereau des jardins | <i>Certhia brachydactyla</i> |
| Grive musicienne | <i>Turdus philomelos</i> |
| Hirondelle rustique | <i>Hirundo rustica</i> |
| Hypolaïs polyglotte | <i>Hippolaïs polyglotta</i> |
| Mésange bleue | <i>Cyanistes caeruleus</i> |
| Mésange charbonnière | <i>Parus major</i> |
| Moineau domestique | <i>Passer domesticus</i> |
| Pic épeiche | <i>Dendrocopos major</i> |
| Pigeon ramier | <i>Columba palumbus</i> |
| Pinson des arbres | <i>Fringilla coelebs</i> |
| Pouillot véloce | <i>Phylloscopus collybita</i> |
| Rougegorge familier | <i>Erithacus rubecula</i> |
| Serín cini | <i>Serinus serinus</i> |
| Tourterelle turque | <i>Streptopelia decaocto</i> |
| Troglodyte mignon | <i>Troglodytes troglodytes</i> |
| Verdier d'Europe | <i>Chloris chloris</i> |

Mammifères

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|-------------------|------------------------------|
| Blaireau européen | <i>Meles meles</i> |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> |
| Lièvre d'Europe | <i>Lepus europaeus</i> |

Insectes

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|----------------------------|-------------------------------|
| Azuré des nerpruns | <i>Celastrina argiolus</i> |
| Brocatelle d'or | <i>Camptogramma bilineata</i> |
| Chrysotoxum à trois bandes | <i>Chrysotoxum festivum</i> |
| Coccinelle sp | Coccinellidés |
| Corée marginée | <i>Coreus marginatus</i> |
| Criquet sp | <i>Chorthippus sp</i> |
| Géomètre à barreaux | <i>Chiasmia clathrata</i> |
| Noctuelle à museau | <i>Hypena proboscidalis</i> |
| Noctuelle gamma | <i>Autographa gamma</i> |
| Piéride de la rave | <i>Pieris rapae</i> |
| Punaise de la jusquiame | <i>Corizus hyoscyami</i> |
| Punaise sp | sp |
| Punaise verte | <i>Palomena prasina</i> |
| Pyrale du houblon | <i>Pleuroptya ruralis</i> |
| Syrphe ceinturé | <i>Episyrphus balteatus</i> |
| Timandre aimée | <i>Timandra comae</i> |
| Tircis | <i>Pararge aegeria</i> |
| Tordeuse du fraisier | <i>Syricoris lacunana</i> |
| Tordeuse sp | sp |
| Vulcain | <i>Vanessa atalanta</i> |
| Xylopode de Fabricius | <i>Anthophila fabriciana</i> |



TR

MADAME THIBAUT
EMPIQUE AVE ECUS
~~ROE~~ ROUE REALISER
UNE ROUTE DE 3 miles
de LARGE, AUCUN ARBRE
NE SERA COUPE.

EST
PAS DE GENE POUR
LA BIODIVERSITE

de vous laissez gpar par
vous merr

THADDEUS THIBODEAU

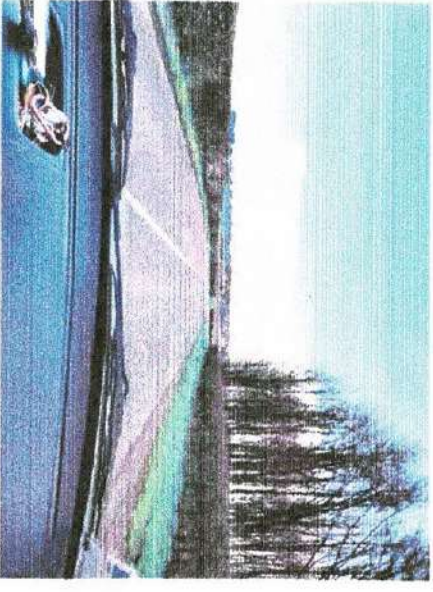
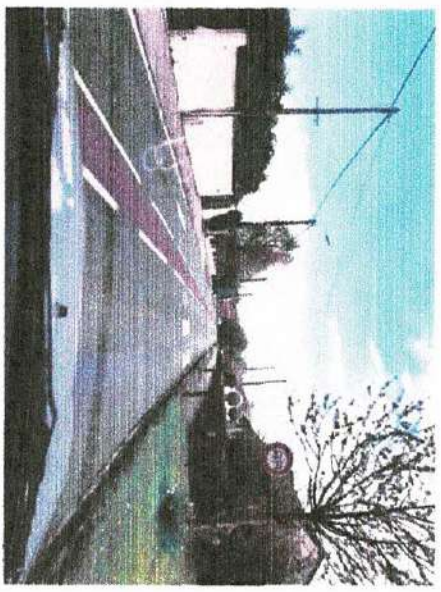
PROBABLE QUE LA RD 2 EST

TRÈS DANGEREUSE ET LES

ARRIVÉS INDIFFÉRENTS POUR

UNE VOIE QU'ENTONS - VELOP.

Je vous laisse gérer par vos soins.



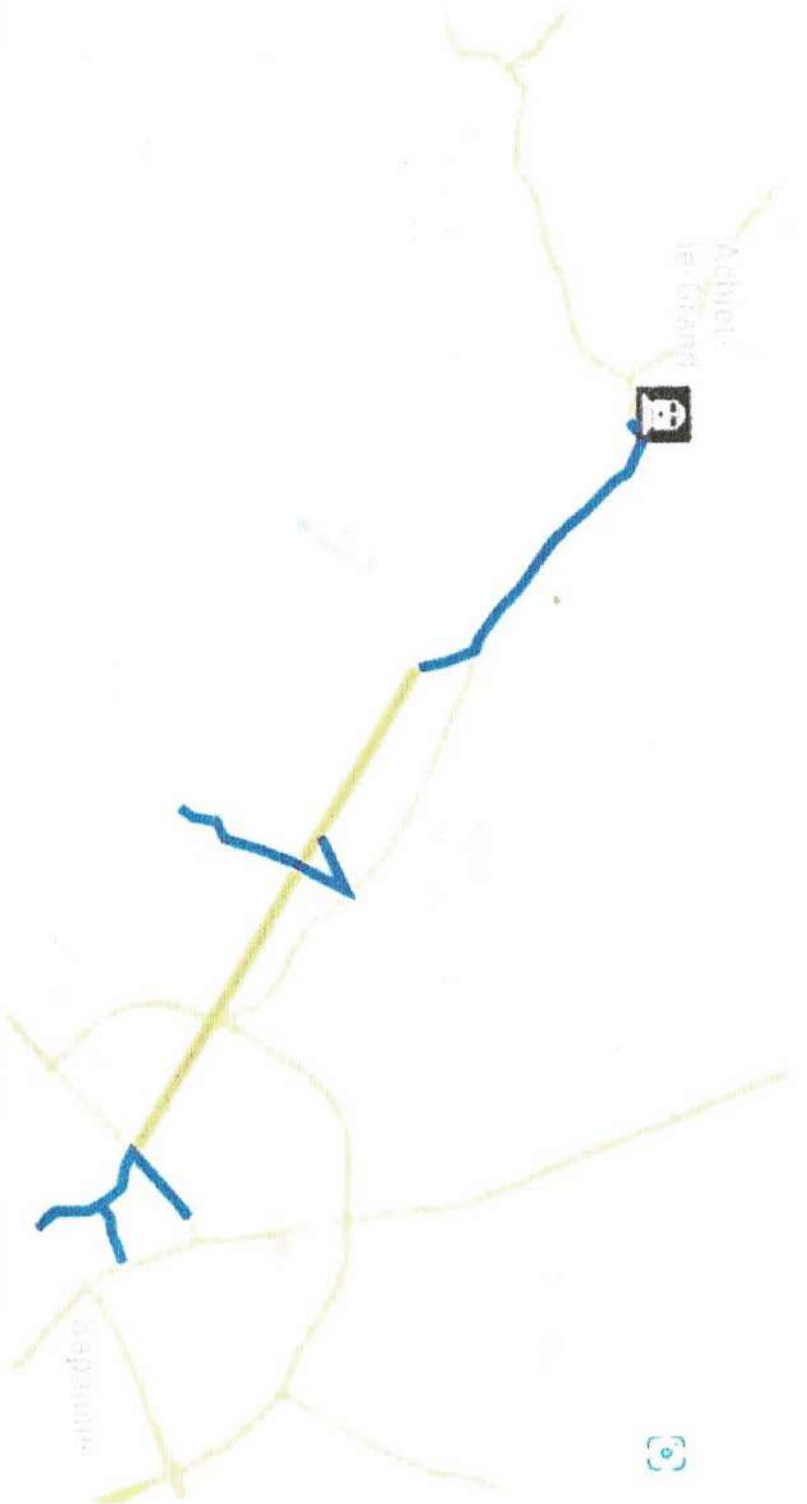
Voix DU NORD -

18 Aout 2023

Le tracé de la FUTURE VOIE VERTE du sud Artois

Utilisation d'un délaissé ferroviaire

Utilisation de voiries existantes



Véronique Thiébaut, vice-présidente en charge de la transition écologique du territoire de la CCSA répond à ces allégations. « Jamais il n'a été question de raser quoi que ce soit, l'emprise au sol est assez large pour conserver l'ensemble des éléments boisés de part et d'autre. » Concernant l'idée d'une voie cyclable sur la D7, « je pense que tu n'as jamais fait de vélo Michel, parce que moi qui fais du vélo, sur la D7 je ne m'y risquerai pas. [Je pense](#)

Le budget de la voie verte entre Achiet et Bapaume est voté, malgré l'opposition du maire d'Haplincourt

Le projet de construire une voie verte reliant Achiet-le-Grand à Bapaume se précise. Lors du dernier conseil communautaire, les élus du Sud Artois ont voté le budget d'investissement primitif de 2023 qui alloue 851 357 € au projet. Seule voix dissonante, Michel Flahaut, maire d'Haplincourt, qui s'érige en défenseur de la flore et de la faune.



L'ancienne voie de chemin de fer sera transformée en sentier de circulation douce et lieu de promenade. PHOTO ILLUSTRATION MATTHIEU BOTTE -



VDNPQR

Par Lloyd Lefebvre

Publié: 18 Avril 2023 à 14h30 Temps de lecture 3 min Partage :

« Dans le grand schéma régional des mobilités douces qui se met en place, la voie verte qui relie Achiet-le-Grand à Bapaume sera un élément essentiel permettant de relier l'est de notre territoire à l'ouest », explique Jean-Jacques Cotel, président de la communauté de communes du Sud Artois (CCSA). C'est-à-dire la future voie douce de déplacement pour piétons et cyclistes le long du [canal Seine-Nord Europe](#) (qui reliera Compiègne et Aubencheul-au-Bac) à l'est et [la vélo route de la Mémoire](#) (qui relie Amiens et Arras) à l'ouest.

Un projet à 851 357 €

Le coût de l'aménagement de la future voie verte, estimé par le cabinet Verdi, est susceptible de s'alléger au vu des nombreuses subventions possibles, notamment « celle du département du Pas-de-Calais, la dotation des territoires ruraux et peut-être aussi des fonds vert. Donc nous sommes dans un projet d'avenir qui sera probablement financé de manière importante », détaille Jean-Jacques Cotel. Un « projet d'avenir » qui ne convainc pas Michel Flahaut, maire d'Haplincourt.

« Si c'est voté, je vais me mettre à la tête d'un collectif citoyen »

« Quel est l'intérêt de mettre 851 357 € pour raser des arbres et faire passer des bicyclettes au milieu ? Si c'est dans un intérêt économique, c'est plus intelligent de les mettre sur le bord de la D7 », affirme Michel Flahaut. À l'aide d'une étude du Schéma de cohérence territoriale (Scot), l' élu veut démontrer l'incurie d'un tel projet : « Notre territoire est pauvre en biodiversité et la construction de cette voie verte détruirait un écosystème déjà fragile. » Autre point : le manque de

concertation des élus pour décider d'un investissement important. « On a beau dire qu'on n'est pas d'accord avec le projet, ça ne change rien. Moi si c'est voté, je vais me mettre à la tête d'un collectif citoyen contre cette fameuse voie verte. Parce que vous allez cramer les petites bestioles et des arbres juste pour le plaisir. »



Le tracé de la FUTURE VOIE VERTE du sud Artois

- Utilisation d'un délaissé ferroviaire
- Utilisation de voiries existantes



Véronique Thiébaut, vice-présidente en charge de la transition écologique du territoire de la CCSA répond à ces allégations. « Jamais il n'a été question de raser quoi que ce soit, l'emprise au sol est assez large pour conserver l'ensemble des éléments boisés de part et d'autre. » Concernant l'idée d'une voie cyclable sur la D7, « je pense que tu n'as jamais fait de vélo Michel, parce que moi qui fais du vélo, sur la D7 je ne m'y risquerai pas. [Je pense que tu as vu dans la presse qu'on a eu un décès récemment sur cette route.](#) » Enfin, Véronique Thiébaut a un argument de taille, le prix. Le mètre linéaire sur une Départementale se chiffre à 400 € alors que sur une voie verte, le mètre linéaire est de 150 €.

Bapaume: Un budget stable, des comptes au vert et des projets dans les cartons

Jeudi, lors du vote du budget primitif pour 2023, les élus ont eu la bonne surprise de voir les comptes au vert. Malgré la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation des salaires de la fonction publique. Conséquence : Bapaume investit et il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition.



Une enveloppe de 50000€ est dédiée au développement des voies cyclables en ville. PHOTO ILLUSTRATION PASCAL



BONNIERE - VDNPQR

Par Lloyd Lefebvre

Publié: 16 Avril 2023 à 11h38 Temps de lecture 2 min Partage :

Les feux sont au vert. [L'excédent de fonctionnement de 2022](#) permet d'allouer 1 346 823 € au budget 2023. « Globalement, le résultat est bon, mais sur les 1 346 823 € il y a 700 000 € à enlever si on rembourse notre emprunt dans le courant de l'année », constate Jean-Jacques Cotel, maire de Bapaume.

Pas de hausse des taux d'imposition. La taxe foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties ne bougent pas. Par contre, la base locative augmente de 7,1 % cette année et ce partout en France. Ce qui conduira vraisemblablement à une augmentation des loyers des logements locatifs. De plus, les Bapalmois [sont confrontés à une augmentation du taux de la taxe d'ordures ménagères](#) qui s'élève à 24,74 % cette année (le taux était de 21,81 % l'année dernière). Il est bon de rappeler que plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Cependant, les propriétaires de résidences secondaires doivent s'en acquitter. À Bapaume le taux s'élève à 18,74 %.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2023

Fonctionnement 5,9 M€

Investissement 2,6 M€



PRINCIPALES RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENT

Réhabilitation de la place Abel-Guidet 1 002 818 €

Aménagement de la Voie verte 150 000 €

Voies cyclables 50 000 €

Giratoire de l'autoroute 100 000 €

Travaux de voirie 60 000 €

Espaces verts 25 000 €

% TAUX D'IMPOSITION

FONCIER BÂTI 42,59%

FONCIER NON BÂTI 49,15 %



REMBOURSEMENT DE LA DETTE 2023

TOTAL ENCOURS 700 000 €

Des projets dans les cartons. [La voie verte reliant Bapaume à Achiet-le-Grand](#) se concrétise petit à petit. Un budget de 150 000 € lui est alloué pour son aménagement le long de la voie ferrée. Autre bonne nouvelle pour les cyclistes : une enveloppe de 50 000 € est dédiée au développement des voies cyclables en ville. Concernant la place Abel-Guidet, il est prévu 1 002 818 € pour son aménagement, dont 646 785 € dédiés à l'aire de camping-car, dans le prolongement de l'allée des Marronniers. La construction d'un parking poids lourds est prévue dans la Vallée du bois. Le rond-point de la route de Cambrai qui mène à l'autoroute sera donc aménagé pour permettre aux poids lourds d'y accéder. Le coût des travaux est estimé à 100 000 €. « Un établissement pour l'accueil de la petite enfance est prévu par la communauté de communes sur le site de la friche au nord de la ville », ajoute Jean-Jacques Cotel.